

Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan
au Village historique de Val-Jalbert
par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Dossier : 621101-029

Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 13 décembre 2011 au 27 janvier 2012

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au Village historique de Val-Jalbert* par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean a pris fin le 27 janvier 2012. Conformément au mandat qui lui a été confié le 24 novembre 2011 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 13 décembre 2011 au 27 janvier 2012, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean souhaite aménager et exploiter une centrale hydroélectrique au fil de l'eau d'une puissance installée de 16 MW, au pied de la chute Ouiatchouan au Parc régional de Val-Jalbert, dans la MRC du Domaine-du-Roy.

Le projet comprend les principales activités suivantes :

- la construction d'un barrage d'une hauteur d'environ 2 m, en amont de la chute Ouiatchouan, et l'aménagement d'une prise d'eau en amont du barrage ;
- le creusage d'un tunnel et l'installation d'une conduite forcée pour acheminer l'eau vers la centrale localisée en aval de la chute Ouiatchouan ;
- la construction d'une centrale munie des équipements nécessaires à la production hydroélectrique ;
- l'aménagement d'un court canal de fuite permettant de retourner l'eau à la rivière Ouiatchouan ;
- l'aménagement de chemins d'accès utilisant principalement des chemins de ferme existants pour accéder au site du barrage et au nouveau poste de transformation près de la ligne 161 kV existante ;
- le raccordement électrique entre la centrale et le nouveau poste de transformation ;
- le raccordement entre la centrale et le barrage ainsi qu'au réseau d'Hydro-Québec.

Selon l'étude d'impact, les travaux de construction s'étendraient du printemps 2012 jusqu'à la fin de l'automne 2013. Le coût du projet est estimé à 53 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 13 décembre 2011)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'information colligée lors de la séance d'information. Les préoccupations concernent :

les débits et les niveaux d'eau :

- le nombre de m³/s d'eau requis pour le turbinage ;
- le débit esthétique de 7 m³/s retenu par le promoteur, de même que les périodes de la journée et de l'année au cours desquelles ce débit serait appliqué ;
- la conception technique du barrage pour assurer les débits réservés écologique et esthétique ;
- l'efficacité des mécanismes déterminés par le promoteur pour contrôler le niveau d'eau de la rivière et son débit ;

- les répercussions de la gestion du Barrage des Commissaires, actuellement en exploitation en amont du projet, sur le débit requis par l'exploitation de la centrale projetée ;
- la diminution du volume d'eau dans la rivière Ouiatchouan depuis quelques années et ses conséquences sur l'exploitation de la centrale projetée ;
- la modification potentielle des niveaux d'eau en amont et en aval du barrage qui pourrait avoir des répercussions sur la flore présente sur les berges ;

le projet :

- le choix du promoteur quant à l'utilisation des turbines Francis pour la centrale, les raisons ayant motivé ce choix et la performance de ces turbines ;
- le fonctionnement des turbines selon le nombre de m³/s d'eau requis pour l'opération de celles-ci ;
- les mesures prises par le promoteur pour favoriser l'économie régionale ;
- le suivi environnemental envisagé par le promoteur ;

les autres préoccupations :

- les différences entre le projet actuel et celui présenté par un autre promoteur, en 1994, et qui avait fait l'objet d'une audience publique du BAPE ;
- la réponse partielle du projet aux besoins énergétiques du Québec.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

| Centres | Adresses |
|--|--|
| Bibliothèque publique de Chambord | 72-1, boulevard de la Montagne, Chambord |
| Bibliothèque de Dolbeau-Mistassini, | 175, 4 ^e avenue, Dolbeau-Mistassini |
| Bibliothèque publique de Mashteuiatsh, | 77, rue Uapakalu, Mashteuiatsh |

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

| Date | Quotidien | Hebdo régional |
|------------------|--------------|----------------------------|
| 9 décembre 2011 | La Presse | |
| 9 décembre 2011 | Le Soleil | |
| 9 décembre 2011 | Le Quotidien | |
| 11 décembre 2011 | | Le Progrès-dimanche |
| 20 décembre 2011 | | Le Point du Lac Saint-Jean |

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

| Date | Nombre d'envois | | Diffusion dans Internet |
|---|---|------------------------------------|-------------------------|
| | Médias | Groupes, municipalités ou citoyens | |
| 13 décembre 2011 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information | Médias écrits et électroniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean | 506 | Site du BAPE |
| 12 janvier 2012 Rappel de la séance d'information aux médias | Médias écrits et électroniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean | Ne s'applique pas | Ne s'applique pas |

La séance d'information

| | |
|---------------------------|---|
| Date | Le 12 janvier 2012 |
| Lieu | Salle communautaire, 72, rue de la Montagne, Chambord |
| BAPE : Animation | M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication |
| Accueil et prise de notes | M ^{me} Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication |
| Promoteur | M. Denis Taillon, président du conseil d'administration, Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean M. Marc Morin, conseiller technique, Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean M. Jean Gauthier, chargé de projet, BPR |
| Assistance | 31 personnes |
| Durée | 1 h 15 |

Les relations de presse

Quatre médias étaient représentés à la séance d'information tenue à Chambord soit *CBJ Radio-Canada* ainsi que les médias écrits *L'étoile du lac*, *Le progrès dimanche* et *Le Quotidien*. Deux entrevues ont alors été accordées par la responsable du dossier.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long du mandat. Le communiqué de presse du 13 décembre a été repris par les médias électroniques *www.lelezard.com* et *www.dolbeaumistassini.planetradio.ca*, ainsi que par *Le Quotidien* et la station radiophonique *CKYK-FM*. Il y était question du projet et de ses répercussions ainsi que des mesures d'atténuation. Il était aussi question de la tenue de la séance d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire.

À la suite de la séance d'information du BAPE à Chambord, *CBJ Radio-Canada* et *CHRL Roberval* ont relaté l'absence d'opposition, la proposition d'améliorations au projet ainsi que l'opportunité d'affaires que représente le projet. Au dernier jour du mandat, *CBJ Radio-Canada* ainsi que les sites *www.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac* et *www.letoledulac.com* ont repris le contenu du communiqué émis la journée même par Fondation Rivières pour rendre publique leur demande au ministre Pierre Arcand de tenir une audience publique sur ce projet. Finalement, une autre demande d'audience a été rendue publique sur Facebook, sur le site du groupe *Pour-faire-avorter-le-projet-de-barrage*, demande adressée au ministre Arcand par le Comité environnement de Roberval.

Les communautés autochtones

À la lecture de l'étude d'impact, il est apparu que la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean était composée du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean ainsi que des MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine. Il y était mentionné que pour la première fois, des élus municipaux et une communauté autochtone s'alliaient afin d'assurer un leadership local dans la mise en valeur des ressources du territoire. Concernant la consultation des autochtones, l'approche inclusive d'information et de consultation que le promoteur s'était engagé à déployer visait à intégrer les Innus de Mashteuiatsh ou plus précisément la Première Nation des *Pekuakamiulnuastsh*, telle que nommée dans l'étude d'impact.

Le Secrétariat aux affaires autochtones a constaté que le promoteur du projet était le fruit d'une collaboration entre le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean et les MRC du Domaine du Roy et de Maria-Chapdelaine et que l'approche inclusive d'information et de consultation que le promoteur s'est engagé à déployer visait à intégrer les Innus de Mashteuiatsh.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a consulté le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean qui se serait montré satisfait.

Québec, le 2 février 2012

Louise Bourdages, conseillère en communication

Avec la collaboration de Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication